

SICAV PLUS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2022

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2022**

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV PLUS » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2022, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 865.382, un actif net de D : 862.097 et un bénéfice de la période de D : 9.590.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » comprenant le bilan au 30 Septembre 2022, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV PLUS » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 26 octobre 2022

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 Septembre 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2022	30/09/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	669 167	845 360	888 143
Actions et droits rattachés		41	39	39
OPCVM		42 114	47 865	
Obligations et valeurs assimilées		627 012	797 456	888 104
Placements monétaires et disponibilités		196 077	239 437	227 402
Placements monétaires	5	196 077	239 437	227 402
Créances d'exploitation		138	3	3
TOTAL ACTIF		865 382	1 084 799	1 115 548
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	6	2 750	2 253	2 359
Autres créditeurs divers	7	535	645	1 055
TOTAL PASSIF		3 285	2 898	3 414
ACTIF NET				
Capital	8	842 937	1 054 223	1 075 342
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		19 160	27 678	36 792
ACTIF NET		862 098	1 081 901	1 112 134
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		865 382	1 084 799	1 115 548

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	9 364	31 033	10 038	28 832	39 430
Dividendes		-	-			
Revenus des actions		3	3	3	3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées		9 361	31 030	10 035	28 829	39 427
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	-	-	-	-
Revenus des placements monétaires	10	1 496	4 541	1 861	6 925	8 102
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 860	35 574	11 899	35 757	47 532
Charges de gestion des placements	11	(3 056)	(9 701)	(2 650)	(7 736)	(10 511)
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 803	25 872	9 249	28 021	37 021
Autres produits		-	-	-	-	-
Autres charges	12	(365)	(1 114)	(358)	(1 053)	(1 434)
Contribution Sociale de Solidarité		(50)	(150)	(50)	(150)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 389	24 609	8 840	26 817	35 387
Régularisation du résultat d'exploitation		(5 256)	(5 448)	1 136	861	1 405
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 133	19 160	9 976	27 678	36 792
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 256	5 448	(1 136)	(861)	(1 405)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(5 019)	(3 667)	1 513	3 399	3 945
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		7 220	9 931	-	379	1 924
RESULTAT DE LA PERIODE		9 590	30 873	10 354	30 596	41 256

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

<i>Note</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2022</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2021</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	9 590	30 873	10 354	30 596
Résultat d'exploitation	7 389	24 609	8 840	26 817
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(5 019)	(3 667)	1 513	3 399
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 220	9 931	-	379
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(273 292)	(280 910)	53 058	104 333
Souscriptions				
- Capital	15 359	86 734	74 829	620 241
- Régularisation des sommes non distribuables	598	3 145	2 836	22 614
- Régularisation des sommes distribuables	296	759	1 721	7 675
Rachats				
- Capital	(273 265)	(351 778)	(24 800)	(520 368)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 727)	(13 563)	(943)	(19 015)
- Régularisation des sommes distribuables	(5 553)	(6 207)	(585)	(6 814)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(263 701)	(250 037)	63 411	134 928
ACTIF NET				
En début de période	1 125 798	1 112 134	1 018 490	946 973
En fin de période	862 097	862 097	1 081 901	1 081 901
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	16 762	16 874	15 758	14 944
En fin de période	12 715	12 715	16 575	16 575
VALEUR LIQUIDATIVE	67,802	67,802	65,273	65,273
TAUX DE RENDEMENT	0,95%	2,87%	0,99%	3,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 SEPTEMBRE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation, régie par le code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 29 Avril 1993 à l'initiative de Tunisie Leasing et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 02 Avril 1993.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV PLUS est confiée à la société « TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT », le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2022 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2022, à D : 669.167 et se détaille comme suit

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% Actif net
	Actions & droits rattachés		27	41	0,00%
TN0007270010	TPR	9	27	41	0,00%
	Titres des Organismes de Placement Collectif		41 080	42 114	4,89%
TN0002100998	TUNISIE SICAV	389	41 080	42 114	4,89%
	Obligations et valeurs assimilées		588 523	627 012	72,73%
	Obligations des sociétés		110 722	113 211	13,13%
TN0007780026	ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM +2.2%	1 500	30 000	30 493	3,54%
TN0001300607	BTE 2010 B	600	24 000	24 043	2,79%
TN0002101939	TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	90	3 402	3 593	0,42%
TN0002101962	TL 2017-1 CAT,B TF 7,80%	240	9 600	9 790	1,14%
TN0002102069	TL SUB 2018 - CAT. A TF 10.60	543	21 220	22 680	2,63%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	500	22 500	22 612	2,62%
	Emprunts national		112 174	120 136	13,94%
TNZBXQU5RZ91	EMPRUNT NATIONAL T3 2021 CA TF	11 513	110 274	118 220	13,71%
TN0008000887	EMPRUNT NATIONAL T2 2021 CA TF	200	1 900	1 916	0,22%
	Bons du Trésor Assimilables		365 627	393 665	45,66%
TN0008000630	BTA 12/10/2023 6%	101	94 850	104 780	12,15%
TN0008000622	BTA 11/03/2026 6.3%	100	91 900	99 761	11,57%
TN0008000598	BTA 12/01/2024 6.00%	56	52 192	57 223	6,64%
TN0008000572	BTA 13 AVRIL 2023 6.00%	130	126 685	131 901	15,30%
	Total		629 630	669 167	77,62%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				77,33%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2022 à D : 196.077, contre D : 239.437 au 30.09.2021, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2022	% Actif net
	BTCT	30 000	29 703	29 791	3,46%
TN7N0LIXSCH6	BTCT 13 SEMAINES 02/11/2022	30 000	29 703	29 791	3,46%
	Dépôt à vue		165 297	166 286	19,29%
	Amen bank pasteur		165 297	166 286	19,29%
	Total général		195 000	196 077	22,74%
	Pourcentage par rapport au total des actifs				22,66%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2022 à D : 2.750, contre D : 2.253 au 30/09/2021 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	688	2 253	2 359
Distributeur	2 063	-	-
Net à payer	<u>2 750</u>	<u>2 253</u>	<u>2 359</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30.09.2022 à D : 535, contre D : 645 au 30.09.2021, et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2022</u>	<u>30/09/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance CMF	71	88	94
Retenues à la source à payer	306	398	416
TCL	8	10	15
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	-	330
Contribution sociale de solidarité	150	150	200
Total	<u>535</u>	<u>645</u>	<u>1 055</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	1 075 343
Nombre de titres	16 874
Nombre d'actionnaires	784

Souscriptions réalisées

Montant	86 734
Nombre de titres émis	1 361
Nombre d'actionnaires nouveaux	99

Rachats effectués

Montant	(351 778)
Nombre de titres rachetés	(5 520)
Nombre d'actionnaires sortants	(125)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 667)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions titres	9 931
Régularisation des sommes non distribuables	(1 350)
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	36 792
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	(9 068)

Capital au 30-09-2022

Montant	842 937
Nombre de titres	12 715
Nombre d'actionnaires	758

Note 9 : Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 9.364, pour la période allant du 01.07 au 30.09.2022, contre D : 10.038 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2021 et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Revenus des actions					
- Dividendes	3	3	3	3	3
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
<i>Revenus des obligations</i>					
- Intérêts	1 957	7 124	3 266	11 096	14 202
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- Intérêts des BTA	7 404	23 906	6 769	17 733	25 225
TOTAL	9 364	31 033	10 038	28 832	39 430

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.07 au 30.09.2022 à D : 1.496, contre D : 1.861 pour la période allant du 01.07 au 30.09.2021 et présente le montant des intérêts au titre du troisième trimestre 2022 sur les dépôts et les BTCT, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Intérêts des dépôts à vue	991	2 846	746	2 068	3 017
Intérêts des BTCT	505	1 695	1 115	4 857	5 085
TOTAL	1 496	4 541	1 861	6 925	8 102

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2022 à D : 3.056 contre D : 2.650 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Commission de gestion	764	2 426	2 650	7 736	10 511
Commission de distribution	2 292	7 275	-	-	-
TOTAL	3 056	9 701	2 650	7 736	10 511

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2022 à D : 365 contre D : 358 pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2022	du 01/01 au 30/09/2022	du 01/07 au 30/09/2021	du 01/01 au 30/09/2021	Année 2021
Redevance CMF	257	816	265	774	1 051
TCL	42	109	30	90	123
Autres	66	189	64	190	260
TOTAL	365	1 114	358	1 053	1 434

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de SICAV PLUS est confiée à la Société "TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT ". Celle - ci est chargée des choix des placements de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La gestion administrative et comptable de la société est confiée à TUNISIE VALEURS."

Rémunération du dépositaire :

La société "AMEN BANK", assure les fonctions de dépositaire de fonds et de titres. Sa rémunération est supportée par le gestionnaire.

Rémunération du distributeur :

"TUNISIE VALEURS" est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération de 0,75% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.